



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 7 avril 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Finances.

Selon des informations relayées par Reuters le 4 avril 2026, les ministres des Finances de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal et de l'Autriche ont adressé à la Commission européenne une lettre appelant à la mise en place d'une contribution exceptionnelle à l'échelle de l'Union sur les superprofits des entreprises énergétiques, afin de financer un soutien temporaire aux consommateurs face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants. Les signataires estiment qu'une telle mesure permettrait à la fois d'alléger la charge pesant sur les ménages sans alourdir davantage les budgets publics et d'adresser un signal politique clair selon lequel les acteurs profitant de la crise doivent aussi contribuer à en atténuer les effets pour la population.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

- Le Luxembourg a-t-il été invité à se joindre à l'appel susmentionné ?
- Dans la négative, le gouvernement entend-il se joindre à l'appel rétroactivement ?
- Le gouvernement soutient-il la réintroduction, à l'échelle de l'Union européenne, d'une contribution exceptionnelle sur les profits exceptionnels des entreprises énergétiques, à l'instar du mécanisme mis en place dans le contexte de la crise énergétique de 2022 ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Georges Engel  
Député